

5573/20

(OR. en)

PRESSE 5
PR CO 5

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3746^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 28 janvier 2020

Président

Andreja Metelko-Zgombić

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères et
européennes de la Croatie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Priorités de la présidence croate..... 3

Conférence sur l'avenir de l'Europe 4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉLARGISSEMENT

– Négociations d'adhésion avec la Serbie..... 5

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Ukraine - liste des sanctions de l'UE 5

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Procédures pour écart important à l'égard de la Hongrie et de la Roumanie 5

UNION DOUANIÈRE

– Convention TIR..... 6

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Priorités de la présidence croate

La présidence croate a présenté ses [priorités](#) et son [programme](#) pour les six prochains mois.

Dans le domaine des affaires générales, la présidence croate axera ses activités sur le travail qui reste à accomplir en ce qui concerne la législation sectorielle et horizontale relative au prochain cadre financier pluriannuel, tant au sein du Conseil qu'avec le Parlement européen. Dans ce domaine prioritaire, la présidence coopère étroitement avec le président du Conseil européen, qui a été invité, en décembre, à faire avancer les négociations sur le cadre financier pluriannuel en vue de parvenir à un accord final.

La présidence accordera une attention particulière à la politique d'élargissement et à la réalisation de nouveaux progrès par les pays candidats et les pays candidats potentiels, conformément aux critères établis, tout en réaffirmant leur perspective européenne. Un sommet informel UE-Balkans occidentaux se tiendra à Zagreb en mai 2020.

La Croatie continuera d'œuvrer à la mise en œuvre effective du programme stratégique de l'UE et à la promotion d'une coopération constructive entre les institutions européennes dans le cadre de la définition des priorités législatives pour la période à venir.

La présidence encouragera un développement équilibré et durable de l'UE visant à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales, en faisant également avancer les négociations sur le paquet législatif relatif à la politique de cohésion dans le cadre du CFP.

Les priorités de la présidence croate consistent aussi à permettre un retrait ordonné du Royaume-Uni de l'UE et à entamer les négociations sur le futur partenariat.

La présidence continuera à promouvoir l'UE en tant que communauté de valeurs, en préconisant une approche globale et efficace en matière de prévention, de protection et de promotion de l'état de droit dans l'UE, tout en renforçant le dialogue et l'unité entre les États membres. Le Conseil des affaires générales restera saisi de ces questions extrêmement importantes.

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la proposition relative à une conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devrait débuter en 2020 et s'achever en 2022.

Le Conseil européen s'est penché sur l'idée d'une telle conférence lors de sa [réunion du 12 décembre 2019](#). Il a demandé à la présidence croate d'œuvrer à la définition d'une position du Conseil sur le contenu, la portée, la composition et le fonctionnement de la conférence et de coopérer, sur cette base, avec le Parlement européen et la Commission.

Au cours du débat, les ministres ont insisté sur l'importance de placer les citoyens au cœur de la conférence et de mettre l'accent sur des questions qui leur importent vraiment. Ainsi que le Conseil européen l'a souligné dans ses conclusions de décembre dernier, la priorité devrait être donnée à la mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024 et à l'obtention de résultats concrets. La conférence devrait contribuer au développement des politiques de l'UE à moyen et plus long terme de manière à mieux relever les défis auxquels l'Europe est confrontée. En s'appuyant sur la réussite des dialogues avec les citoyens qui ont eu lieu ces deux dernières années, le processus devrait associer un large éventail de parties prenantes et de groupes afin que différents points de vue et opinions soient représentés.

Les ministres se sont également prononcés sur les détails de l'organisation de la conférence. De nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité de veiller à une représentation équilibrée des trois institutions de l'UE et d'associer pleinement les parlements nationaux. Plusieurs ministres ont par ailleurs indiqué leur préférence pour une gouvernance légère et simple de la conférence.

La présidence a conclu que les discussions se poursuivraient après la session du Conseil afin de définir la position du Conseil sur la conférence et de coopérer avec les autres institutions de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉLARGISSEMENT

Négociations d'adhésion avec la Serbie

La Conseil a adopté les positions communes de l'UE sur le chapitre 4 (libre circulation des capitaux) et le chapitre 9 (services financiers) de l'acquis aux fins des négociations d'adhésion avec la Serbie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ukraine - liste des sanctions de l'UE

Le Conseil a ajouté sept personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Ces nouvelles désignations résultent de l'organisation d'élections locales russes, le 8 septembre 2019, dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, illégalement annexées, en Ukraine.

[Journal officiel de l'Union européenne](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Procédures pour écart important à l'égard de la Hongrie et de la Roumanie

Le Conseil a adopté un rapport au Conseil européen concernant les décisions qu'il a prises récemment sur les procédures pour écart important relatives à la Hongrie et à la Roumanie.

Ce rapport fait le point sur l'évolution récente de la situation budgétaire des deux pays et indique que le Conseil a décidé, le 5 décembre 2019, que la Roumanie et la Hongrie n'avaient pas engagé d'action suivie d'effets pour remédier à l'écart important observé par rapport à la trajectoire d'ajustement en vue de la réalisation de leurs objectifs budgétaires à moyen terme ([5044/20](#)).

UNION DOUANIÈRE

Convention TIR

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité de gestion de la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (convention TIR), en ce qui concerne l'amendement de la convention.

La convention TIR est entrée en vigueur en 1978 et compte désormais 68 parties contractantes. Elle a pour objectif de faciliter le transit international grâce à des procédures de transit douanier simplifiées et à un système de garantie international. Le régime TIR se fonde sur un document douanier commun, le carnet TIR, un système de garantie commun, la reconnaissance mutuelle des contrôles douaniers et des conteneurs et véhicules sécurisés. L'utilisation du régime TIR est limitée aux opérateurs agréés ([5203/20](#)).
